



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le trente du mois de juin deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 22 Juin 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, , Mme CHAUVÉ Gisèle, M. Frédéric BRUSQ, Mme DEPLATIERE Julie, Mme ARMAND Josiane, M. Dominique DEMARE, M. Gilles SIMON.

Etaient excusés : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL
M. Claude ROCHE, donne pouvoir à M. Dominique DEMARE,
M. Sébastien GAY, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : M. Dominique DEMARE

Le compte-rendu de la séance du 15 mai est approuvé sans réserve.

Election des délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales

Sont élus : titulaire : Jean-Pierre SEIGNOL et suppléants : M. Ludovic BOUTTET, M. Gilles SIMON, Mme Josiane ARMAND.

Décision modificative N° 1 - régularisation

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires afin de régulariser le mandat 321 de 2014 de 500 € émis au compte 2031 au lieu du compte 202 (PLU) :

Recette investissement : 2031-041 : + 500 €

Dépenses investissement : 202-041 : + 500 €

Cantine scolaire rentrée 2017

La convention avec ELIOR RESTAURATION est renouvelée pour la prochaine rentrée à compter du 04 septembre 2017 pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction avec préavis de 3 mois en cas de non renouvellement.

Considérant l'augmentation du repas cantine, le Conseil municipal décide d'appliquer, pour la prochaine rentrée, le prix de 3,50 €/repas enfant et 5.00 €/repas instituteur ou personnel communal.

Rythmes scolaires rentrée 2017

Vu le décret paru au JO du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les délibérations des communes de Pinay et St Jodard approuvant le retour à la semaine scolaire de 4 jours,

Vu le vote du Conseil d'école, à l'unanimité (enseignants, délégués des parents d'élèves, maires du RPI et DDEN),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal -en plein accord avec les maires des deux autres communes du RPI- de répartir les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette nouvelle répartition des heures d'enseignement supprimera les heures d'enseignement du mercredi matin et le temps d'activité périscolaire du vendredi après-midi. Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 abstentions, approuve le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Création et suppression de poste

M. le Maire indique qu'un adjoint administratif territorial 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe. Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe, à raison de 28 heures hebdomadaires et de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe.

Convention avec le Département Loire : attribution de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 février 2017 concernant la demande de subvention faite auprès du Département Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour la réalisation d'un city stade. Le Département Loire a décidé d'attribuer une subvention à la commune de St Georges de 16.500 €, ce qui nécessite une convention. Celle-ci détermine les engagements réciproques et précise les modalités de règlement et de délai de validité de la subvention. Le Conseil approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- un appel d'offre selon une procédure adaptée a été publié pour la création du City Stade,
- les travaux pour la mise en accessibilité de la mairie sont programmés pour mi-octobre,
- courrier reçu du Sou des Ecoles qui annule sa demande de subvention pour cette année,

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 10 au 16 juillet et du 4 au 21 août.

Fin de séance : 19 h 30

Le Maire,

Jean-Pierre SEIGNOL



Prochaine réunion : Lundi 24 juillet 2017 à 20 h 30

Le secrétaire,

Dominique DEMARE

